

Réduire les heures d'ouverture du bureau de poste

Le maire de St-Sozy a reçu, vendredi 10 octobre, le Directeur Départemental de la Poste, en présence des maires de Creysse, Lacave, Mayrac, Meyronne. Le représentant de l'administration a fait part de son intention de réduire les heures d'ouverture du bureau de poste de 26 heures à 9h45 ou d'accepter la création d'une agence postale communale (APC) qui assurerait 15h d'ouverture par semaine. Cette dernière solution étant, d'après lui, facilitée par la convention signée par l'Association des Maires de France et La Poste.

Les élus ont rappelé les désavantages d'une APC : pas de consultation de compte, pas de permanence d'un conseiller financier, dépôt et retrait d'argent limités, lorsque la personne est en vacances l'agence est fermée. Même si la prime versée par La Poste paie le salaire (60 h par mois, 9 ans renouvelable une fois), il s'agit d'un transfert de la création d'emploi précaire de l'administration vers la collectivité territoriale. Le coût pour la commune d'une APC est évalué à en-

viron 300€. Certains élus font remarquer, que, dans l'avenir certaines banques, au nom : « de la concurrence libre et non faussée » pourrait demander à bénéficier des mêmes conditions. Pour le collectif des usagers, La Poste prend prétexte de cette convention pour procéder à la fermeture de bureaux de poste, alors qu'au départ elle devait permettre d'assurer une présence postale aux communes dont l'activité du bureau de poste était réduite, ce qui n'est pas le cas de Saint-Sozy. Rappelons que pour 2007 la fréquentation est de 50 personnes jour, que le portefeuille financier est important. De plus à la vue des chiffres fournis par La Poste et les heures d'ouverture d'autres bureaux : Saint-Sozy peut prétendre à 15 heures de bureau de poste par semaine (soit 5 matinées de 3 heures). Le collectif soutiendra les élus dans leurs démarches et proposera si nécessaire des actions pour obtenir ce qui est dû au nom du service public et l'aménagement du territoire pour la survie de la ruralité.



Le collectif proposera si nécessaire des actions pour obtenir ce qui est dû au nom du service public.